



**SYNDICAT DE TRANSPORT  
ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES  
DE LA CORRÈZE**

*Le Chadelbos*  
19600 Saint Pantaléon de Larche  
Tél : 05 55 22 61 30  
Fax : 05 55 22 64 10  
Mail : syttom19@syttom19.fr  
**www.syttom19.fr**

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués titulaires en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	13
Nombre de votants :	14
Nombre de pouvoirs :	1

L'an deux mille seize et le 24 mai à 14H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 17 mai 2016, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

**Étaient présents** : Mesdames Betty DESSINE, Michèle GUILLOU, Messieurs Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Michel SAUGERAS, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Jean-François LABBAT.

**Absents excusés** : Mesdames Jeanine VIVIER, France ROUHAUD, Messieurs Gérard FAISY, Philippe JENTY, Jean-François LOGE, Hervé GOUTILLE, Xavier GRUAT.

**Pouvoirs** : Monsieur Hervé GOUTILLE à Monsieur Marc CHATEL

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.



#### DELIBERATION N° 2016/05/10 : CESSION DE PARCELLES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENTADOUR



**Rapporteur** : Monsieur Jean-Pierre AOÛT

Afin de permettre l'aménagement des serres agricoles à proximité de l'U.V.E. de Rosiers d'Égletons, la Communauté de Communes de Ventadour, souhaite acquérir les parcelles appartenant au SYTTOM 19.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1 ;

Vu l'estimation des parcelles réalisée par le service des Domaines en date du 04 février 2014, 23 juin 2014 ;

Vu l'accord de la Communauté de Communes de Ventadour ;

Les parcelles comme détaillées dans le tableau ci-dessous, devraient être cédées pour un montant total de 39 799,07 € (hors droits et taxes), représentant environ 25,194 ha.

Parcelles à céder				
Commune	Section	Parcelle	Surface en ha	Prix/m <sup>2</sup>
<b>MOUSTIERS VENTADOUR</b>	F	176	0,223	0,153
	F	177	2,450	0,153
	F	178	0,816	0,153
	F	179	7,515	0,153
	F	181	0,643	0,153
	F	617	5,330	0,153
	E	1005	0,351	0,201
	E	1225	0,611	0,201
	E	1227	0,332	0,201
	E	1229	1,182	0,201
	E	1	0,561	0,180
<b>ROSIERS D'EGLETONS</b>	E	595	2,985	0,180
	E	596	0,436	0,180
	E	597	0,213	0,180
	E	598	1,545	0,180
<b>Surface totale du projet</b>			<b>25,194</b>	

Prix moyen à l'ha : 1 579,70 €  
Montant de la cession : 39 799,07 €

Acquéreur :

Communauté de Communes de Ventadour représentée par Monsieur Francis DUBOIS sise 10 Carrefour de l'Épinette - 19550 LAPLEAU.

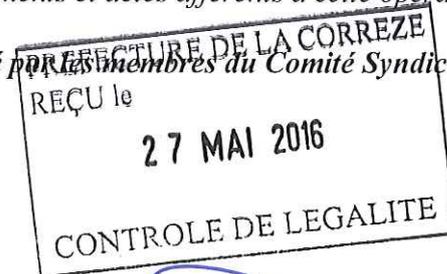
Tous les frais restent à la charge du demandeur.

En conséquence, Monsieur Jean-Pierre AOÛT invite le Comité Syndical à :

- approuver la cession des parcelles précitées à la Communauté de Communes de Ventadour ;
- autoriser le Président, à signer tous les documents et actes afférents à cette opération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
A Rosiers d'Égletons, le 24 mai 2016



Le Président,



Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 27/05/2016 et publication ou notification du 27/05/2016